

poils de celui qui s'y tenait suspendu et avait paru se disposer à trancher brusquement la corde.

Le malheureux Fleur de Pommier avait ignoré alors le péril imminent et effrayant qui le menaçait : sa vie était entre les mains du pêcheur, et peut-être aurait-il été lancé dans l'abîme insoudain, lorsqu'une réflexion était venue arrêter le bras prêt à couper le chancre.

Le pêcheur se redressa à demi, remit son couteau dans sa poche, et, laissant la corde intacte, se pencha vers l'homme au-dessus duquel il tendit la tête.

Ce fut à cet instant qu'un éclair illumina l'horizon, que Fleur de Pommier leva ses regards vers la corde de sa faulx et qu'il crut voir une forme humaine se dessiner au-dessus de lui.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Septembre, 1887 — (No 404).

Toute personne qui s'abonne à ce journal reçoit gratuitement, outre la prime mentionnée à la dernière colonne, le commencement de ce feuilleton.

VARIÉTÉS

Un enfant de l'Auvergne, sublime dans sa naïveté, était cité comme témoin dans une affaire.

Le voyant debout et tout décontenancé devant la Cour, le président l'interpelle :

— Est-ce vous qui portez plainte ?

— Non, monsieur, je porte de l'eau.

* * *

Au palais de justice.

Un brave campagnard, récemment débarqué à Paris, se promène dans la salle des pas-perdus en compagnie d'un cousin.

— Dis-moi donc, demande-t-il à celui-ci, comment s'appellent ces « machins » que ces gens là portent sous le bras ?

— Ce sont des serviettes.

— Ça, des serviettes !... Mais il faut que la besogne qu'on fait ici soit bigrement sale pour qu'elles deviennent aussi noires que ça !

* * *

Un enfant, un vrai gamin de Paris, comparait devant la police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage.

A l'audience, le père reproche à son fils de n'être resté dans aucune des maisons où il l'a mis en apprentissage.

Le président, s'adressant à l'enfant :

— Ballard, vous entendez ce que dit votre père ; il paraît que vous êtes un petit mauvais sujet, qui ne voulez pas travailler ?

L'enfant — Ce n'est pas ma faute, c'est mes maîtres qui me renvoient.

Le juge — Quel est votre état ?

L'enfant — J'étais pâtisier.

Le juge — Pour quel motif vous a-t-on renvoyé ?

L'enfant — Parce que je mangeais l'ouvrage.

A VENDRE A BON MARCHÉ — HISTOIRE DES CANADIENS FRANÇAIS, par Benjamin Sulte, complète et en parfait ordre. S'adresser ici.

NOS PRIMES

COLLECTIONS DU « FEUILLETON ILLUSTRE »

Les avantages que nous offrons maintenant aux personnes qui aiment à lire ne peuvent être surpassés, disons plus : n'ont et ne seront jamais égalés. En effet il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste suivante pour se convaincre qu'il est impossible de se procurer autant de littérature choisie et variée pour une somme aussi minime que le prix de l'abonnement.

Toute personne s'abonnant au FEUILLETON ILLUSTRE ou qui renouvelle son abonnement à échéance pour une année, reçoit gratuitement (à son choix) les feuillets suivants complets de l'une des séries ci-dessous :

PREMIÈRE SÉRIE — Le Roi des Voleurs ; Le Trésor de Strongrey ; Les Héritiers du Poignard ; Le Secret de l'Intendant ; Le Duo de Kandos ; Les Deux Duchesses ; Les Forçats de l'Amour ; L'Homme des Grèves ; Le Crime d'un autre ; L'Amour à l'Épée ; Un Noviciat ; historiettes, variétés, etc., etc.

DEUXIÈME SÉRIE — La Fille de Marguerite ; L'Homme des Grèves ; L'Amour à l'Épée ; Le Crime d'un Autre ; Un Noviciat ; historiettes, etc., etc.

Aucun des feuillets ci-dessous (complet et au choix) sera envoyé franco, sur réception de 50 cents :

— Une Vengeance de Peau-Rouge — La Fille de Marguerite — Le Roi des Voleurs — Les Héritiers du Poignard — Le Secret de l'Intendant — Le Duo de Kandos et Les Deux Duchesses — Les Dramas de l'Argent.

Les prix que coûteraient actuellement ces feuillets en librairie, varient entre \$2.00 et \$5.40 chacun.

Toute personne qui nous fera parvenir l'abonnement de quatre nouveaux souscripteurs, pour un an ou plus, ou qui s'abonnera pour trois ans recevra gratuitement tous les feuillets ci-dessus énumérés et les suivants :

Exili l'Empoisonneur — Une Vengeance de Peau-Rouge ; — La Demoiselle du Cinquième — Le Testament Sanglant.

Les histoires ci-haut mentionnées, réunies ensemble, ont coûté et coûteraient encore plus de \$25 dans les librairies.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'un ou un feuilleton avant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cts, payable d'avance. On peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Pour la ville de Montréal (livre domicile), 50 cts en plus par année.

Tout semestre commencé est payable en entier.

Aux agents, 16 cts la douzaine et 20 p. c. de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Nous ne serons responsables d'aucune lettre contenant des valeurs qui nous serait adressée sans être enregistrée.

MORNEAU & C^{ie}, ÉDITEURS,

Bata 1923.

475 Rue Craig, Montréal.